

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/04/18-6

Demandes de création de diplômes d'établissement hors campagne, pour 2024/2025

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 18 avril 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation notamment l'article L.613-2,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Considérant que les établissements peuvent organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres,

Considérant que les composantes de l'établissement sont amenées à proposer une offre de formation en dehors de la campagne annuelle des demandes de création-fermeture et modification des diplômes d'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}:

REND UN AVIS FAVORABLE à la création du certificat d'études supérieures universitaires (CESU) « Initiation aux modes amiables de résolution des différends à destination des magistrats et des greffiers », à la Faculté de droit et de science politique (FDSP), pour l'année universitaire 2024/2025,

Article 2:

REND UN AVIS FAVORABLE à la création du diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) « Interagir dans un environnement professionnel en s'appuyant sur l'intelligence interculturelle », à l'école POLYTECH-Marseille, pour l'année universitaire 2024/2025,

Cet avis est adopté à l'unanimité

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 18 avril 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université